

## LE CHU DE LA REUNION RECRUTE DES MEDECINS GENERALISTES OU FI

## **POUR LE SERVICE DE NEPHROLOGIE**

<u>Un poste dans l'unité d'hospitalisation</u> : responsable de la prise en charge des patients hospitalisés (13 lits), avec l'aide des néphrologues du service.

Le praticien aura pour rôle de voir quotidiennement chaque patient, de rédiger l'observation médicale, les mises à jour du dossier médical et le compte rendu de sortie accompagné des courriers et ordonnances nécessaires. Il accueillera les entrées et rédigera les prescriptions d'examens et de traitements pendant l'hospitalisation. Les pathologies rencontrées en néphrologie sont particulièrement variées, dépassant très souvent la spécialité de Néphrologie, et nécessitent fréquemment un suivi partagé avec le médecin traitant.

Cette activité sera accompagnée quotidiennement par les néphrologues du service qui participeront à la gestion des patients hospitalisés selon leur disponibilité. Chaque matin et fin d'après-midi, une discussion collégiale des dossiers des patients hospitalisés avec l'ensemble de l'équipe médicale est prévue. Un staff hebdomadaire, le mercredi après-midi, est destiné à la discussion des cas complexes.

<u>Un poste pour la dialyse</u>: médecin généraliste ayant, de préférence, une formation en dialyse. Avec l'aide d'un néphrologue, le praticien s'occupera des patients dialysés, de la mise à jour du dossier médical. Il organisera la visite quotidienne des patients dialysés des séances du matin et de l'aprèsmidi. Il participe à la mise en place du projet de soins des patients dialysés en collaboration avec les néphrologues du service. Un staff hebdomadaire, le mercredi après-midi, est destiné à la discussion des cas complexes.

Le suivi médical trihebdomadaire des patients dialysés, rythmé par les séances de dialyse, est une activité de soins très proche de celle du médecin traitant. A côté de ce suivi médical non spécifique, le praticien pourra approfondir ses connaissances plus spécifiques sur les différentes techniques de dialyse et les particularités de prise en charge des patients sans fonction rénale.

<u>Conditions financières</u>: praticien contractuel au 4<sup>ème</sup> échelon de la grille des PH + indemnité outremer mensuelle correspondant à 40 % du salaire de base.

## Contacts:

Pr **Henri VACHER COPONAT** – Chef de pôle – <a href="mailto:henri.vacher-coponat@chu-reunion.fr">henri.vacher-coponat@chu-reunion.fr</a> – 02.62.90.55.50 ou 06.92.50.85.00

Marie Annick Houël – Attachée d'administration hospitalière à la Direction des Affaires Médicales marie-annick.houel@chu-reunion.fr – 02.62.90.40.06 pour le volet administratif.